

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

| 1.1 Renseignements généraux | |
|---|--|
| Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ? | Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ? |
| Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ? | Révision du PLU de la commune de Villaroux |

| 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi : | |
|--|-------------------------------|
| Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ? | 10 juillet 2020 |
| De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ? | 1 ^{er} semestre 2021 |

2. Coordonnées

| 2.1 Identification de la personne publique responsable | |
|--|--|
| Qui est la personne publique responsable ? | Madame le Maire, Commune de Villaroux |
| Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ? | Commune de Villaroux 37 place de l'église Chef-lieu 73110 VILLAROUX Tél. : 04 79 65 31 36 Mail : mairie.villaroux@wanadoo.fr |
| NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. | |

3. Caractéristiques générales de votre projet

| 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ? | | |
|--|-----|--|
| Oui | Non | Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours |
| | | OUI, SCOT de Métropole Savoie, approuvé le 08 février 2020. |

| 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ? | | |
|--|-----|--|
| Oui | Non | Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution) |
| | | Le PLU de Villaroux a été approuvé le 08 février 2008. Il n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale. |

| 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ? | |
|---|---|
| Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ? | 203 habitants en 2017 selon l'INSEE |
| Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ? | 307 ha |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ? | Révision du PLU portant sur toute la commune. |
| Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet | Indiquez les données en surface ou en pourcentage Aucun tableau des surfaces ne figure dans le PLU en vigueur. Le tableau des surfaces du projet PLU est le suivant : |

| | PLU 2021 (surfaces en hectares) | Part du territoire (2021) |
|-------------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| Zone urbaine | | |
| Ua (ancien dense) | 3.0 | 1.0% |
| Uc (récent moins dense) | 11.1 | 3.6% |
| Up (patrimonial) | 0.2 | 0.1% |
| Sous-total zone urbaine | 14.3 | 4.7% |
| Zone à urbaniser | | |
| Zone à urbaniser indicée | | |
| AUc | 1.1 | 0.4% |
| Sous-total zone à urbaniser | 1.1 | 0.4% |
| Sous-total zones U et AU | 15.4 | 5.0% |
| Zone agricole | | |
| Aa (agricole protection du paysage) | 155.9 | 50.8% |
| Ab (agricole bâtie) | 1.9 | 0.6% |
| Am (maraîchage) | 1.1 | 0.4% |
| Av (vignoble) | 0.4 | 0.1% |
| Sous-total zone agricole | 159.3 | 51.9% |
| Zone naturelle | | |
| N (naturelle) | 132.4 | 43.09% |
| Nsb (stockage de bois) | 0.1 | 0.02% |
| Sous-total zone naturelle | 132.4 | 43.12% |
| TOTAL commune | 307.1 | 100.00% |

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Les orientations générales du PADD retenues lors du débat sont les suivantes :

- Orientation n°1 : Développer l'habitat de manière raisonnée et sous forme diversifiée pour garder les jeunes et accueillir de nouveaux habitants à Villaroux
- Orientation n°2 : Maintenir et développer l'agriculture de proximité
- Orientation n°3 : Préserver et valoriser les patrimoines naturel et paysager de Villaroux
- Orientation n°4 : Préserver et valoriser le patrimoine culturel de Villaroux
- Orientation n°5 : Participer à la transition énergétique et environnementale du territoire

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

Orientation n°1 : Développer l'habitat de manière raisonnée et sous forme diversifiée pour garder les jeunes et accueillir de nouveaux habitants à Villaroux

La population de Villaroux diminue. L'objectif est de proposer de l'habitat diversifié (dont sous forme de collectif ou intermédiaire), mais aussi des logements en accession ou location aidée, pour permettre aux jeunes de trouver un logement adapté à leurs besoins. Le développement de l'habitat est prévu prioritairement dans les secteurs desservis par le réseau d'assainissement collectif, mais aussi à proximité du bourg ancien, pour étoffer le centre village.

Le PLU permet potentiellement 35 à 42 logements, soit la venue d'environ 87 à 105 habitants (si 2,5 hab./foyer).

Orientation n°2 : Maintenir et développer l'agriculture de proximité

Villaroux compte 3 exploitations agricoles professionnelles avec sièges sur Villaroux, dont l'avenir n'est pas assuré.

Le PLU fixe comme objectif de maintenir l'activité agricole sur la commune et de faciliter le retour d'activités agricoles historiques (maraîchage notamment).

Des emplacements pour l'implantation de bâtiments agricoles nouveaux sont recherchés.

Orientation n°3 : Préserver et valoriser les patrimoines naturel et paysager de Villaroux

Préservation du patrimoine environnemental et paysager : zones humides, pelouses sèches, corridors et passages faune locaux, un certain nombre de boisements, ripisylves, haies et arbres isolés, mais aussi de vergers, dont des noyeraies,

Urbanisation en épaisseur pour conserver des coupures.

Modération de la consommation de l'espace et limitation de l'étalement urbain : favoriser l'habitat non individuel sur certains secteurs, faciliter la rénovation du bâti existant, prévoir une urbanisation en épaisseur du village, parvenir à une densité de 15 lgts/ha dans les zones AU et limiter la consommation foncière à 2,2 ha nets (surface nette du SCOT, c'est-à-dire hors rétention foncière).

Orientation n°4 : Préserver et valoriser le patrimoine culturel de Villaroux

Favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti ancien et la conservation du petit patrimoine (bassins,...)

Orientation n°5 : Participer à la transition énergétique et environnementale du territoire

Mettre en place les objectifs prévus par le SCOT en termes de réduction de la consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables.

| 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ? | | |
|---|-----|---|
| Oui | Non | Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée) |

| 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ? | | | |
|--|-----|-----|---|
| | oui | non | Le cas échéant, précisez : |
| Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) : | X | | Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. CDPENAF : règles d'extension et d'annexes aux habitations en zone A et N. |
| Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? | | X | Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ? |

| 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par... | | | |
|--|-----|-----|---|
| | oui | non | Le cas échéant, précisez |
| Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270 | X | | Commune soumise en totalité à la loi montagne |
| Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_» | | X | |
| Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/ | X | | SDAGE Rhône Méditerranée |
| Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional... | X | | Villaroux appartient à la Communauté de Communes Cœur de Savoie |

| 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? |
|---|
| Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone |
| Non concerné, car révision générale. |

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

| | |
|--|--|
| 4.1 Présentation de votre projet | |
| À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre | <ul style="list-style-type: none"> Commune de centralité urbaine Commune péri-urbaine de première couronne Commune péri-urbaine éloignée Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale |
| 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez : | |
| Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp | Entre 2012 et 2017, la population passe de 226 à 203 habitants, soit une baisse de 2,1%/an. Cette évolution défavorable est due à l'absence de terrain disponible vu le classement en zone A Urbaniser strict et à la rétention foncière. |
| Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ? | <p>Le PLU permet potentiellement 35 à 42 logements, soit la venue d'environ 87 à 105 (si 2,5 hab./foyer), d'ici environ 10 ans. Répartition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 à 9 en dent creuse, dans l'enveloppe bâtie • 7 à 9 en zone urbaine en extension de l'enveloppe bâtie • 21 à 24 en zone A Urbaniser, avec des OAP pour organiser l'urbanisation. <p>La commune compte également 4 logements vacants et 16 constructions ou parties de construction pouvant être transformées. Tout ne sera pas réhabilité à l'échelle du PLU. Estimation du nombre de logements possibles par réhabilitation à échéance 10 ans : 5.</p> |
| Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp | 4 logements vacants selon les données INSEE et l'inventaire communal. |
| Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul. | <p>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</p> <p>La rétention foncière dans l'enveloppe bâtie a été analysée finement avec les élus sur la base de critères techniques (présence du système d'assainissement individuel ou pente du terrain), mais aussi de la nature du terrain (jardin d'agrément ou potager attenant à une habitation).</p> <p>Il est estimé qu'environ 0,79 ha ne s'urbaniseront pas dans les 10 ans dans l'enveloppe bâtie.</p> |
| Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ? | <p>Surface en extension de la zone bâtie, classée en zone Urbaine : 5 720 m²</p> <p>Surface en extension de la zone bâtie, classée en zone AU avec OAP : 1,08 ha</p> <p>Voir tableau ci-après</p> |
| Quelle sera la surface moyenne par logement ? | La surface varie entre 518 et 622 m ² par logement |

4.1 Présentation de votre projet

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre

Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :

1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension
2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs
3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant
4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation
5. les objectifs de densité
6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN

Quatre OAP sont prévues pour organiser le développement sur les secteurs les plus stratégiques de la commune et demander une densité minimale.

Les OAP prévoient de l'habitat mitoyen, intermédiaire ou collectif, selon les emplacements.

Le règlement prévoit des tolérances pour la rénovation énergétique des constructions existantes.

Densité : voir tableau ci-dessous.

Surfaces disponibles au PLU à la date du 25 janvier 2021 – susceptible d'évolution

| | Surface (en m ²) | Nombre de logements | | Densité | |
|---|---------------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | Hypothèse basse | Hypothèse haute | Hypothèse basse | Hypothèse haute |
| Surface dans l'enveloppe bâtie - probabilité d'urbanisation faible à nulle (non compatibles pour la compatibilité avec le SCOT) - 1 | 7 900 | - | - | - | - |
| Surface dans l'enveloppe bâtie - probabilité d'urbanisation positive - 2 | 5 175 | 7 | 9 | 13.53 | 17.39 |
| Surface en extension classée en zone U - 3 | 5 720 | 7 | 9 | 12.24 | 15.73 |
| Surface en extension classée en zone AU - 4 | | | | | |
| Séchoirs à tabac | 2 250 | 5 | 6 | 22.22 | 26.67 |
| A Lachaud | 1 520 | 3 | 3 | 19.74 | 19.74 |
| A l'Adret | 4 190 | 8 | 9 | 19.09 | 21.48 |
| La Croix des Rameaux | 2 920 | 5 | 6 | 17.12 | 20.55 |
| TOTAL DES SURFACES DISPONIBLES (1+2+3+4) | 29 675 | | | | |
| dont disponibilités comptabilisées pour la compatibilité au SCOT (2+3+4) | 21 775 | 35 | 42 | 16.07 | 19.29 |

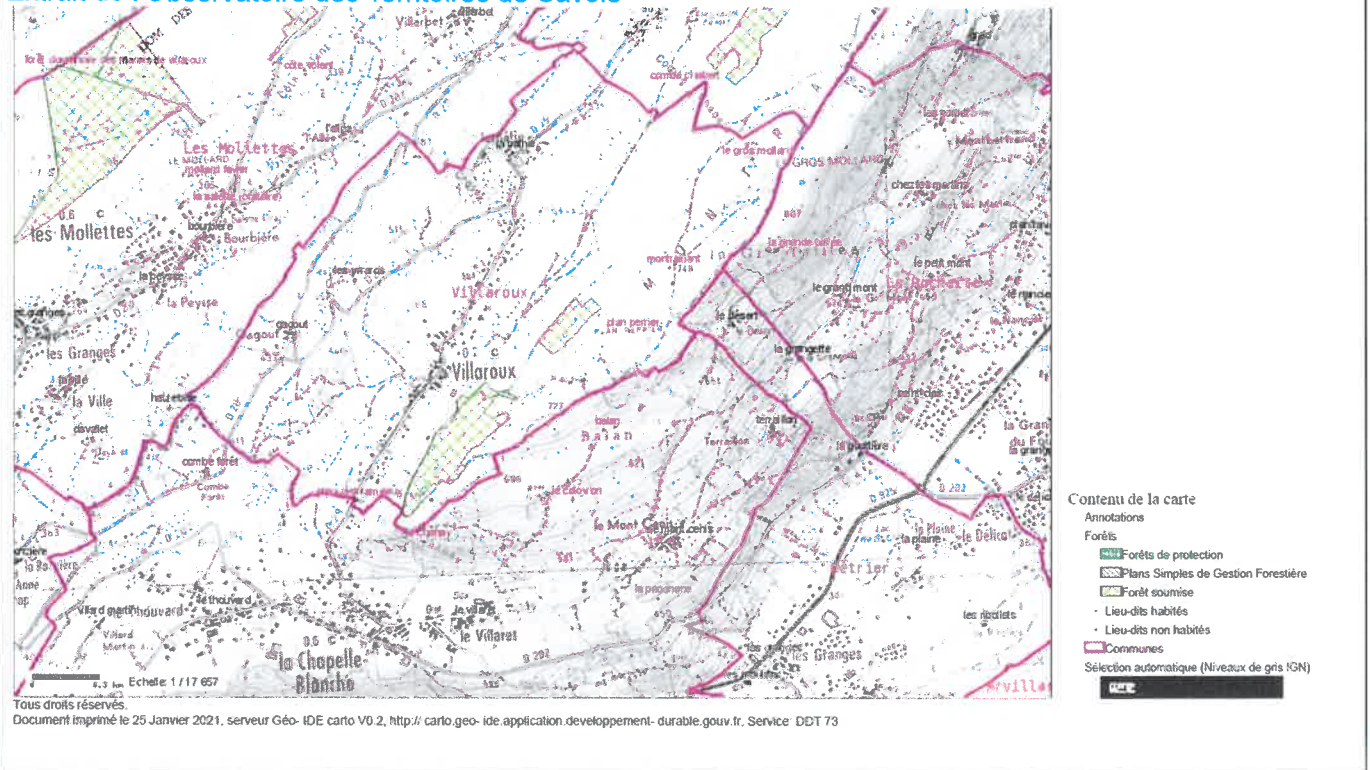
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

| | |
|---|---|
| Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ? | Non concerné. |
| Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ? | Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...) Non concerné. |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? | Non concerné. |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? | Non concerné. |
| Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ? | Non concerné. |
| Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...) | |

| 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers | | | |
|--|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, quels sont les enjeux identifiés ? |
| Des espaces agricoles ? | X | | <p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p>AOC Noix de Grenoble IGP Emmental de Savoie, Emmental français Est central, Gruyère, Pommes et poires de Savoie, Raclette de Savoie, Tomme de Savoie et Vin des Allobroges. IG Génépi des Alpes.</p> <p>3 exploitations agricoles professionnelles sur la commune, dont 2 sans pérennité assurée d'ici 5-10 ans. Production d'herbe principalement et de noix de Grenoble.</p> <p>Terres favorables au maraîchage et à la polyculture.</p> <p>Volonté communale de faciliter l'installation d'activités agricoles sur le territoire, particulièrement liées aux activités historiques (maraîchage notamment) et d'inciter à la transformation et commercialisation sur place (circuit court).</p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p> <p>Diagnostic réalisé dans le cadre du PLU en septembre 2019.</p> |
| Des espaces boisés ? | X | | <p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i></p> <p>Forêt soumise. PLU sans incidence.</p> |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ? | X | | <p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p> <p>Identification de boisements au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme.</p> |


Complétez si nécessaire

Extrait de l'Observatoire des Territoires de Savoie



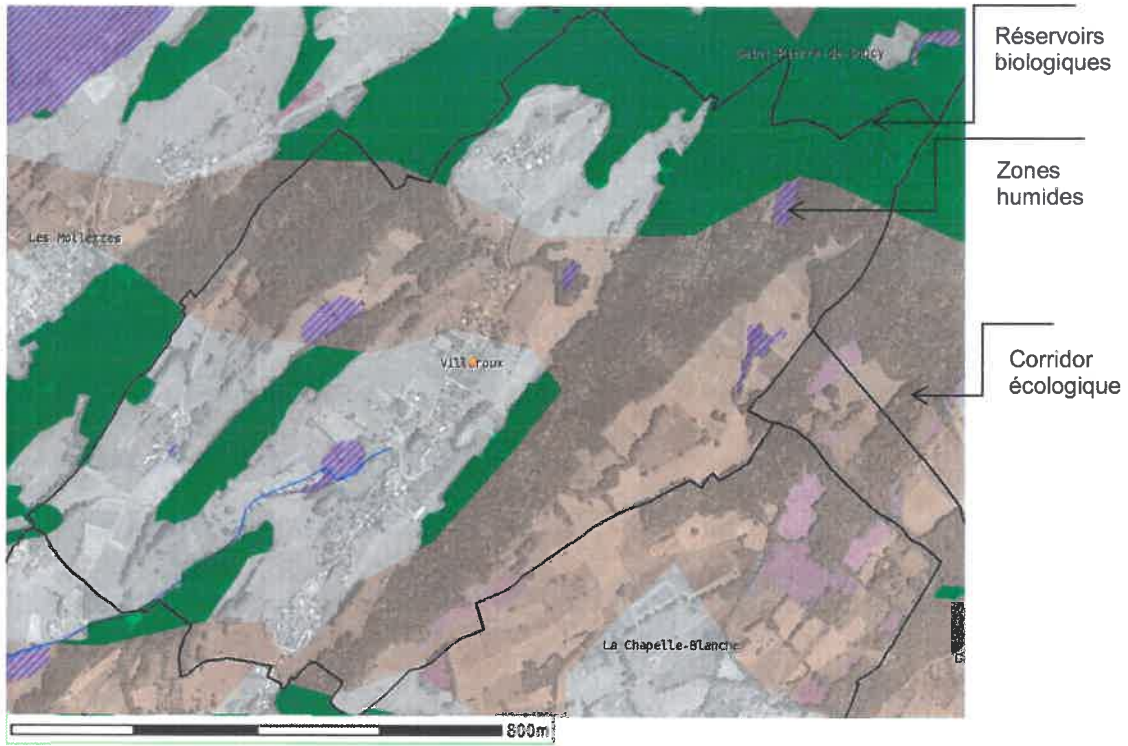
4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

| <p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p> | Oui | Non | <p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p> |
|---|-----|-----|---|
| <p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | | X | <p>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.</p> <p>Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</p> <p>La commune de Villaroux n'est pas concernée par des sites Natura 2000. Le PLU n'aura pas d'incidences directes ou indirectes sur une zone Natura 2000, dont la plus proche est « Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la Basse Vallée de l'Isère ».</p> |
| Un parc naturel national ou régional ? | | X | |
| Une réserve naturelle nationale ? | | X | |
| Un espace naturel sensible ? | | X | |
| <p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | X | | <p>Villaroux est concerné par la ZNIEFF de type 2 : « Contreforts occidentaux de la Chaîne de Belledonne », sur sa partie est.</p> |
| <p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | | X | |

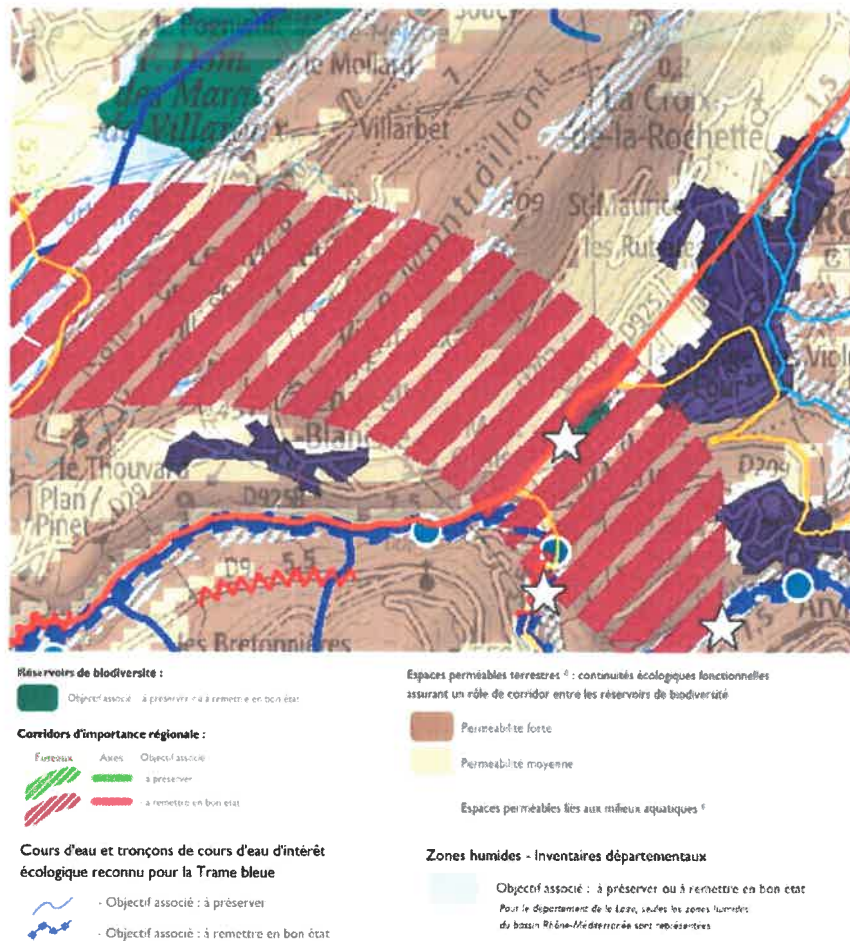
| 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité | | | |
|--|-----|-----|--|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| e_r82.map | | | |
| Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? | X | | Six zones humides recensées par l'inventaire départemental. Elles sont identifiées et préservées par le projet de PLU. |
| Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html | X | | Aucun ruisseau concerné par un classement en liste 1 ou 2. Ruisseau de La Chanelle en liste 1 frayère pour les poissons. Ce ruisseau est identifié et préservé par le projet de PLU, notamment sa ripisylve. |
| Complétez si nécessaire | | | |
| <i>Etendue de la ZNIEFF sur le coteau est de Villaroux</i> | | | |
|  | | | |

| 4.4 Continuités écologiques | | | |
|--|---|-----|--|
| Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ? | Oui | Non | Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ? La trame verte et bleue recensée au niveau local identifie deux corridors écologiques sur Villaroux : l'un entre le chef-lieu et La Bâthie et le second en limite avec La Chapelle Blanche. |
| Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag_e_r82.map | Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles La commune de Villaroux est traversée dans sa quasi-intégralité par un fuseau à remettre en bon état | | |

Extrait de la TVB au niveau local.



Extrait du SRCE



| 4.5 Paysage, patrimoine bâti | | | |
|---|-----|-----|--|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ? | | X | |
| Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ | | X | <i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i> |
| Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.6 Ressource en eau | | | |
|---|-----|-----|--|
| Captages | | | |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | | X | Aucun périmètre de protection de captage n'est identifié sur la commune de Villaroux. |
| Autres captages prioritaires ? | | X | |
| Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales | | | |
| Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ? | X | | Gestion intercommunale. |
| Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/ | X | | L'assainissement collectif ne concerne qu'une partie du territoire communal ; le développement de l'urbanisation restera limité sur les secteurs maintenus en assainissement non collectif |
| Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ? | X | | Le règlement du PLU prévoit des mesures pour gérer les eaux pluviales. |

Complétez si nécessaire

Extrait du schéma directeur d'alimentation en eau potable

| | | Nom Ville | Distribution Actuelle | |
|--------------------|-------------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | | | Situation moyenne | Situation de pointe |
| Secteur JUDRON | ARVILLARD | | 273 m ³ /j | 525 m ³ /j |
| | LA CHAPELLE BLANCHE | | 96 m ³ /j | 184 m ³ /j |
| | DETRIER | | 70 m ³ /j | 126 m ³ /j |
| | LAISSAUD | | 111 m ³ /j | 186 m ³ /j |
| | LES MOLLETES | | 150 m ³ /j | 270 m ³ /j |
| | PREBLE | | 141 m ³ /j | 236 m ³ /j |
| | VILLAROUX | | 48 m ³ /j | 75 m ³ /j |
| Secteur GELON | ETABLE | | 79 m ³ /j | 161 m ³ /j |
| | ROTHERENS | | 27 m ³ /j | 49 m ³ /j |
| | VILLARD SALLET | | 64 m ³ /j | 99 m ³ /j |
| | LA CROIX DE LA ROCHETTE | | 21 m ³ /j | 33 m ³ /j |
| | total Joudron | | 888 m³/j | 1602 m³/j |
| total Gelon | | 883 m³/j | 1587 m³/j | |
| TOTAL | | | 1771 m³/j | 3189 m³/j |

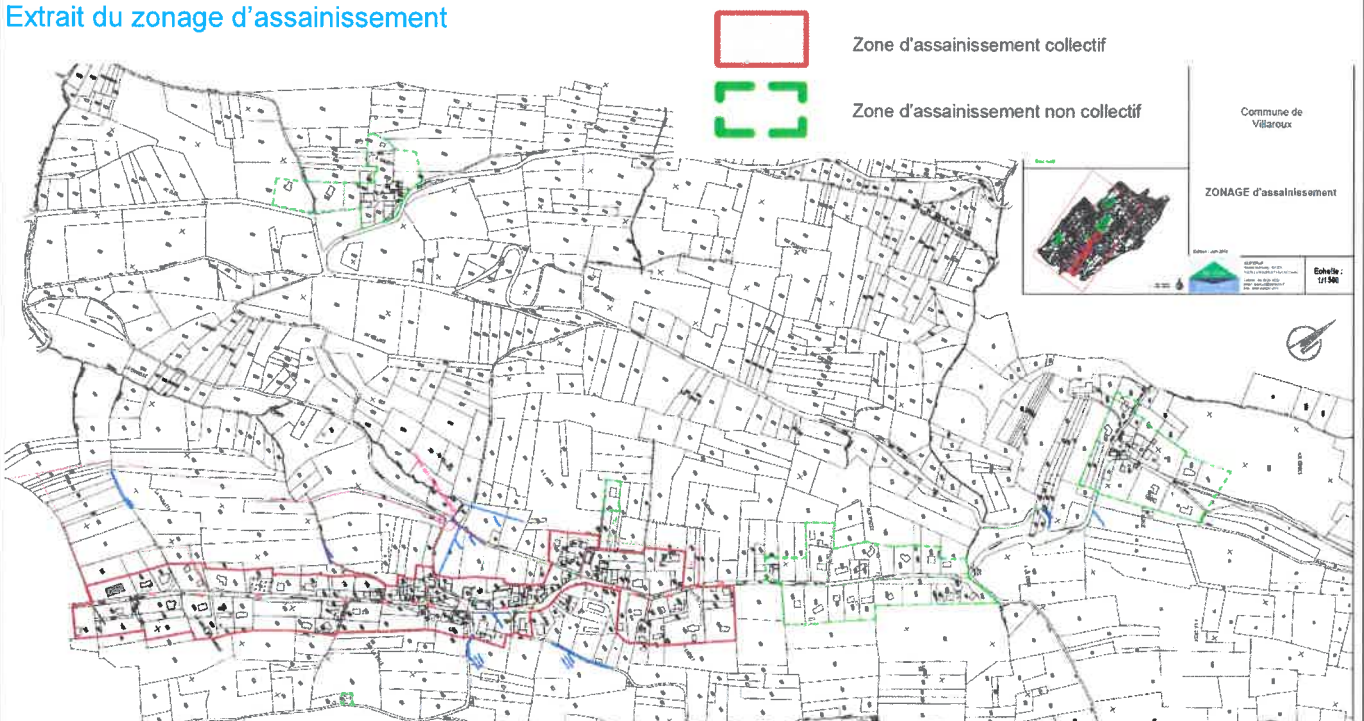
En prenant en compte les volumes mobilisables de la ressource en eau établis sur la commune, nous pouvons réaliser le bilan besoin ressource au niveau des deux secteurs de distribution :

| Joudron: | | | Gelon: | | |
|-----------|------------------------|------------------------|-----------|------------------------|------------------------|
| | Situation moyenne | Situation de pointe | | Situation moyenne | Situation de pointe |
| Besoin | 888 m ³ /j | 1602 m ³ /j | Besoin | 883 m ³ /j | 1587 m ³ /j |
| Ressource | 2138 m ³ /j | 2138 m ³ /j | Ressource | 1390 m ³ /j | 1390 m ³ /j |
| Bilan | 1250 m ³ /j | 537 m ³ /j | Bilan | 507 m ³ /j | -198 m ³ /j |
| | + | + | | + | - |

Total Syndicat:

| | Situation moyenne | Situation de pointe |
|-----------|------------------------|------------------------|
| Besoin | 1771 m ³ /j | 3189 m ³ /j |
| Ressource | 3528 m ³ /j | 3528 m ³ /j |
| Bilan | 1757 m ³ /j | 339 m ³ /j |
| | + | + |

Extrait du zonage d'assainissement



| 4.7 Sols et sous-sol | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php | | X | |
| Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte= | | X | |
| Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.8 Risques et nuisances | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Risques ou aléas naturels ? | | X | Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité... Les phénomènes naturels identifiés sur la commune ne concernent pas les zones urbanisées ou à urbaniser. |
| Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ? | | X | |
| Nuisances ? | | X | Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives |
| Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.9 Air, énergie, climat | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire | | X | <i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i> |
| Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ? | | X | |
| Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ? | | X | |

| 4.9 Air, énergie, climat | | | |
|---|-----|-----|---------------------------------------|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? | | | Si oui, le(s)quel(s) ? |
| <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Projet éolien ou de parc photovoltaïque ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |


5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

| | | |
|---|--|--------------------------|
| Coordonnées de la personne à contacter | Annexe 1 ci-jointe | X |
| Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi | Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI | X |
| | Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur | X |
| | Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration | X |
| Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU | Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint | <input type="checkbox"/> |
| Pour tous | Délibération prescrivant la procédure | X |
| Pour les procédures d'évolution | Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...) | |
| Pour tous | Cartographie du PADD Autres (OAP, ...) | X |

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

| | | |
|---|---|---|
| Date : 28/01/2021 Lieu : VILLAROUX . | NOM EN PRENOM |  |
| | SIGNATURE MARTIN Denise <i>Denise</i> | |

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier
Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

| | |
|--|--|
| Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple | Agence ROSSI Gabrielle MOLLIER ou Gautier GERARD 50 rue Suarez 73200 ALBERTVILLE 04 79 37 07 07 – urbanisme@agence-rossi.fr |
| Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel | Mme le Maire Commune de Villaroux 37 place de l'église Chef-lieu 73110 VILLAROUX Tél. : 04 79 65 31 36 Mail : mairie.villaroux@wanadoo.fr |

4